



Référence : R-ELB-1910-03e

Date : 06/11/2020

Dossier de demande d'autorisation environnementale

***Note de présentation non technique
Résumé non technique - Etude d'impact***

126ème Régiment d'Infanterie de Brive la Gaillarde

Version	Rédactrice	Vérificatrice / Approbatrice
	Elodie FOUQUET (BEAURIEUX)	Amélie BENOIST
<i>A</i>	<i>27/10/2019 - ELB</i>	<i>29/10/2019 – AB</i>
<i>B</i>	<i>23/01/2020 - ELB</i>	<i>23/01/2020 – AB</i>
<i>C</i>	<i>11/08/2020 - ELB</i>	<i>11/08/2020 – AB</i>
<i>D</i>	<i>28/09/2020 - ELB</i>	<i>28/09/2020 – AB</i>
<i>E</i>	<i>06/11/2020 - ELB</i>	<i>06/11/2020 – AB</i>



Siège Social :
6 rue de la Douzillère
37300 JOUE-LES-TOURS
Tél. : 02.47.75.18.87 Fax : 02.47.60.94.28
www.neodyme.fr
N° SIRET : 478 720 931 00052
TVA Intra : FR11 478 720 931

Nos agences :
✓ CENTRE-OUEST : 02 47 75 18 87
✓ NORD-OUEST : 02.32.10.73.33
✓ NORD PICARDIE : 06 16 64 37 55
✓ ILE DE France : 01.53.34.87.43
✓ SUD-EST : 04.78.39.05.83

Antennes : Bourgogne, Bretagne, Sud-ouest,
Aix en Provence & International

SOMMAIRE

1	LISTE DES INTERVENANTS	4
1.1	Signataire de la demande.....	4
1.2	Rédacteurs de l'étude.....	4
2	PRESENTATION DE LA DEMANDE	4
3	RESUME DE LA PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DE SON PROJET	4
3.1	Introduction.....	4
3.2	Présentation du projet faisant l'objet de la présente demande d'autorisation environnementale.....	5
3.3	Présentation du demandeur	6
3.4	Présentation du site associé au dossier de demande d'autorisation environnementale ...	6
3.5	Cadre réglementaire.....	9
3.5.1	Classement réglementaire actuel du site	9
3.5.2	Classement auquel sera soumis le site.....	10
3.6	Nature des activités soumises à IOTA.....	15
3.6.1	Rubrique 2.1.5.0. : Bassin versant associé aux rejets d'eaux pluviales.....	15
3.6.2	Rubriques 3.1.2.0. et 3.1.5.0. : IOTA modifiant le profil du lit mineur d'un cours d'eau et détruisant des frayères	16
3.6.3	Rubrique 3.2.2.0. : IOTA dans le lit majeur d'un cours d'eau	17
3.6.4	Rubrique 3.2.3.0. : Plan d'eau permanent ou non.....	17
3.6.5	Rubrique 3.3.1.0. : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides.....	17
4	RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT	19
4.1	Contexte de l'étude d'impact	19
4.2	Scénario de référence	20
4.3	Analyse des incidences du projet sur l'environnement.....	25
4.3.1	Incidence du projet au regard des caractéristiques climatiques	25
4.3.2	Incidence du projet au regard du milieu naturel terrestre	25
4.3.3	Incidence du projet au regard du milieu naturel aquatique	26
4.3.4	Incidence du projet au regard des périmètres réglementaires et inventaires autour du site	28
4.3.5	Incidence du projet au regard de la détermination de la richesse biologique / écologique du secteur.....	28

4.3.6	Incidence du projet au regard des risques naturels	31
4.3.7	Incidence du projet au regard du patrimoine culturel et archéologique.....	32
4.3.8	Incidence du projet au regard des sites et paysages	32
4.3.9	Incidence du projet au regard de l'environnement humain	32
4.3.10	Incidence du projet sur les nuisances lumineuses	34
4.3.11	Incidence du projet au regard de la qualité de l'air	34
4.3.12	Incidence du projet au regard de l'environnement sonore	35
4.3.13	Incidence du projet au regard de la gestion des déchets	36
4.3.14	Incidence du projet au regard des vibrations, nuisances olfactives, origine et qualité des produits	37
4.3.15	Incidence du projet au regard de la santé humaine.....	37
4.3.16	Incidence du projet au regard du climat et de la vulnérabilité aux changements climatiques.....	38
4.3.17	Synthèse des impacts et mesures ERC prévues dans le cadre du projet.....	39
4.4	Conclusion.....	48

1 LISTE DES INTERVENANTS

1.1 Signataire de la demande

Signataire : Caserne Laporte, Groupement de Soutien de la Base de Défense (GSBDD)

1.2 Rédacteurs de l'étude

Pour le GSBDD : ➤ M Stéphane LHEUREUX
Bureau d'Etudes NEODYME : ➤ Mme Elodie FOUQUET (BEAURIEUX),
Responsable projet et Ingénieur Qualité Sécurité
Environnement

2 PRESENTATION DE LA DEMANDE

Le contenu de ce dossier de demande d'autorisation environnementale, résumé au travers du présent document à l'attention du plus large public, se divise en 4 parties comme suit :

- ▶ **Cerfa n°15964-01**
- ▶ **Partie A** : Demande d'autorisation et Annexes – Pièce jointe n°4
- ▶ **Partie B** : Plans – Pièce jointe n°1, Pièce jointe n°2
- ▶ **Partie C** : Note de présentation non technique – PJ n°7

La réalisation de ce dossier n'a entraîné aucune difficulté particulière notamment en raison de la connaissance de l'exploitation de ce type d'installation, de la forte expérience du Bureau d'Études prestataire dans la conduite de ce type de dossiers, de procédés mis en œuvre et projetés communs, et de la connaissance de l'environnement local.

Ce dossier a été réalisé avec le concours d'un Bureau d'Etudes spécialisé dans le domaine des installations classées, la société NÉODYME, dont le demandeur s'est assuré de sa compétence pour ce type d'étude.

3 RESUME DE LA PRESENTATION DU DEMANDEUR ET DE SON PROJET

3.1 Introduction

L'Ordonnance n°2017-80 du 26 janvier 2017 est le texte fondateur de la réforme de l'autorisation environnementale dite « unique » qui permet de réunir en un même dossier différentes demandes d'autorisations environnementales dans une démarche unique.

Le présent **dossier de demande d'autorisation au titre des IOTA** (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) sera réalisé pour les activités et les installations du 126^{ème} RI sur la commune de Brive La Gaillarde (19).

3.2 Présentation du projet faisant l'objet de la présente demande d'autorisation environnementale

L'étude concerne l'ensemble du 126^{ème} RI Le dossier englobera les installations existantes (régularisation) et les installations en projet.

La réalisation du programme SCORPION regroupe plusieurs opérations de construction qui comprendront :

- ▶ Mise en place d'un atelier provisoire conduit par l'USID (Unité de Soutien de l'Infrastructure de la Défense) de Brive La Gaillarde,
- ▶ Démolition de l'actuel atelier NT1 (bâtiment 009),
- ▶ Réalisation d'un bâtiment neuf à usage d'atelier de réparation de véhicules de type NTI 1 à 4 travées,
- ▶ Réaménagement partiel de l'actuel atelier-magasin multi techniques (bâtiment 0010),
- ▶ Réalisation d'un bâtiment neuf de remisage / simulation pour 35 « VBMR » incluant des installations nécessaires aux exercices de simulation embarquée,
- ▶ Réaménagement partiel de la station d'entretien actuelle (bâtiment 0011),
- ▶ Construction d'une nouvelle station de lavage couverte à 3 pistes,
- ▶ Démolition de l'aire de lavage extérieure actuelle après livraison et mise en service de la nouvelle.

En complément, dans le cadre de la réglementation associée à la Loi sur l'eau, des installations existantes devant faire l'objet d'une régularisation administratives et déjà en place sur le site, sont associées à la réalisation d'un pont au-dessus du « Pian » soumis à déclaration au titre des rubriques Loi sur l'eau. Ce dernier a été réalisé dans le cadre d'un projet associé à la création d'un bâtiment de 20 m de large et 70 m de long, d'une place d'arme, de 20 places de stationnement et d'une voie d'accès de 6 m de large reliant la caserne Laporte par un ouvrage hydraulique permettant de traverser le ruisseau « Le Pian ».

Le nouveau projet associé au programme « SCORPION » s'inscrit dans le cadre de la rubrique IOTA 2.1.5.0 qui est une rubrique déjà soumise à autorisation sur le 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde.

Le projet est sur une parcelle déjà en la possession du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde, actuellement utilisée en tant que zone de stationnement pour la partie des nouveaux bâtis. L'exutoire des eaux pluviales du projet est le ruisseau le Pian qui est un affluent de la Corrèze.

3.3 Présentation du demandeur

Le 126^{ème} RI est un régiment mobile, aérotransportable, polyvalent, particulièrement efficace dans le combat rapproché et en zone urbaine.

Il possède de nombreux systèmes d'armes qui lui confèrent une capacité exceptionnelle de puissance de feu, d'investigation et de renseignement.

Le site dispose de 150 véhicules tactiques et 50 véhicules légers.

Le 31 juillet 2009, le camp de La Courtine a été rattaché au 126^{ème} RI et a pris le nom de « 126^{ème} RI détachement de La Courtine ». Il a pour vocation la gestion et le maintien en condition des moyens d'instruction mis à la disposition des troupes en manœuvre, la protection du domaine militaire, ainsi que l'amélioration du camp bâti et du terrain de manœuvre.

3.4 Présentation du site associé au dossier de demande d'autorisation environnementale

Le site est situé sur des parcelles cadastrales de la section UH dont la superficie représente 208 939 m². Les installations associées au présent dossier IOTA (Installations, Ouvrages, Travaux et Activités) sont situées ci-dessous :

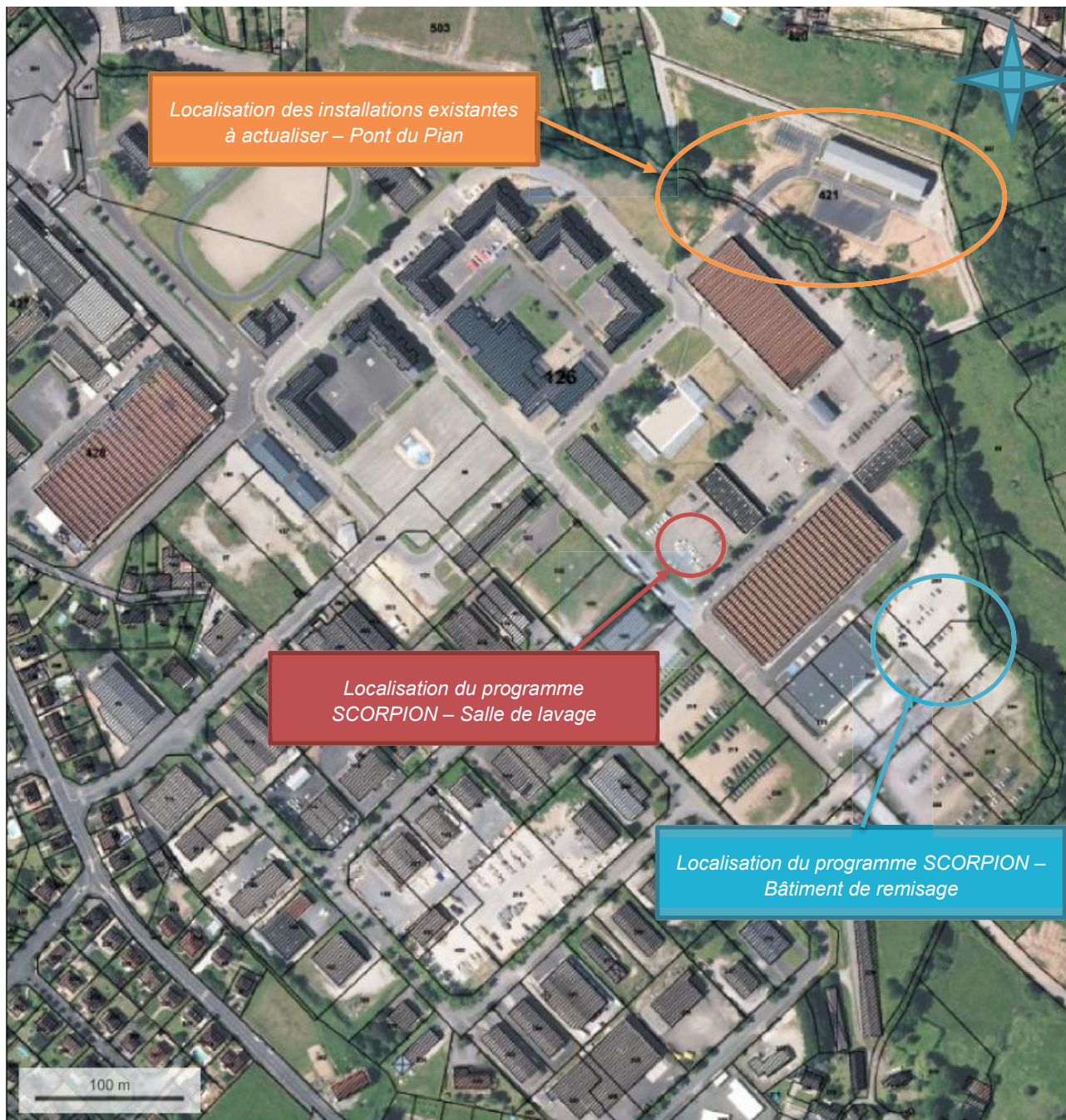


Figure 1 : Parcelles cadastrales du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde (Sources : Géoportail)

Les occupations aux abords du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde vers l'Est (au plus près du projet), sont des zones enherbées et boisées. Les occupations à caractère économique et les zones d'habitats sont illustrées sur la figure suivante :



Figure 2 : Illustration des principales occupations économiques et d'habitats sur le secteur d'étude – Echelle 1/10 000^{ème} (Sources : Géoportail)

Le bassin versant du ruisseau le Pian s'étend sur une superficie de 17 km².



Figure 3 : Représentation du bassin versant du Pian (Sources : Rapport société Colibri – mai 2016)

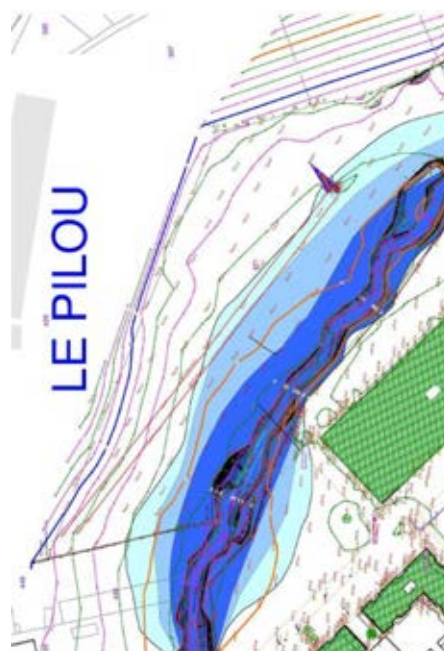


Figure 4 : Carte topographique à proximité du 126^{ème} RI (Sources : Rapport société Colibri – mai 2016)

Sur les installations existantes qui sont régularisées dans le cadre du présent dossier, le choix de son emplacement s'est porté sur des terrains appartenant au 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde sur une parcelle enclavée et non desservie par aucun chemin. La mise en place d'un ouvrage au-dessus du Pian permet ainsi de relier cette parcelle avec les bâtis existants du site.

Pour le programme SCORPION, là encore, les parcelles sur lesquelles sont prévues le nouveau bâtiment de remisage est actuellement utilisé en parking pour les véhicules des militaires. Des aménagements sont par ailleurs nécessaires sur des bâtiments existants tels que le bâtiment 010 et la démolition et reconstruction du bâtiment 009 à usage de réparation des véhicules ou encore la réalisation d'une zone de lavage.

Conformément à la Loi sur l'eau, le 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde s'engage à gérer quantitativement et qualitativement l'ensemble des eaux ruisselées sur le projet et l'ensemble des eaux usées générées par le projet.

3.5 Cadre réglementaire

3.5.1 Classement réglementaire actuel du site

Le site était jusqu'alors soumis à autorisation dans le cadre des IOTA sous le récépissé n°DEF/SGA/DMPA/SDIE/ENV 21883 du 23 septembre 2010 pour la rubrique 2.1.5.0. D'autre part, le site est également soumis à déclaration pour la rubrique 4220 des ICPE (Installations Classées pour la Protection de l'Environnement).

3.5.2 Classement auquel sera soumis le site

Tableau 1 : Synthèse des évolutions des rubriques IOTA applicables au 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde

N°	Titre de la rubrique	Seuil de classement	Etat Actuel	Classement actuel	Etat futur	Classement futur
2.1.5.0	<i>Rejets d'eaux pluviales dans les eaux douces superficielles ou sur le sol ou dans le sous-sol</i>	<i>Surface totale du bassin versant supérieure à 20 ha</i>	21,5 ha	Autorisation	20,1 ha cf Etude Hydraulique v4	Autorisation
3.1.2.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités conduisant à modifier le profil en long ou le profil en travers du lit mineur d'un cours d'eau, à l'exclusion de ceux visés à la rubrique 3.1.4.0, ou conduisant à la dérivation d'un cours d'eau.	2° Sur une longueur de cours d'eau inférieure à 100 m	< 100 m	Déclaration Déclaration réalisée auprès de la DDT (Direction Départementale des Territoires) en 2016	Associé à la régularisation : Linéaire de cours d'eau concerné inférieur à 100 m Pas de changements dans le cadre du projet SCORPION	Déclaration

N°	Titre de la rubrique	Seuil de classement	Etat Actuel	Classement actuel	Etat futur	Classement futur
3.1.5.0	Installations, ouvrages, travaux ou activités, dans le lit mineur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères, les zones de croissance ou les zones d'alimentation de la faune piscicole, des crustacés et des batraciens ", ou dans le lit majeur d'un cours d'eau, étant de nature à détruire les frayères de brochet " :	2° Dans les autres cas	Surface de frayères détruite inférieure à 200 m ²	Déclaration <i>Déclaration réalisée auprès de la DDT en 2016</i>	Associé à la régularisation : Surface de frayères détruite inférieure à 200 m ² Pas de changements dans le cadre du projet SCORPION	Déclaration
3.2.2.0	Installations, ouvrages, remblais dans le lit majeur d'un cours d'eau. Au sens de la présente rubrique, le lit majeur du cours d'eau est la zone naturellement inondable par la plus forte crue connue ou par la crue centennale si celle-ci est supérieure. La surface soustraite est la surface soustraite à l'expansion des crues du fait de l'existence de l'installation ou ouvrage, y compris la surface occupée par l'installation, l'ouvrage ou le remblai dans le lit majeur.	2°- Surface soustraite supérieure ou égale à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ²	Création d'un remblai en lit majeur d'une surface de 520 m ²	Déclaration <i>Déclaration réalisée auprès de la DDT en 2016</i>	Associé à la régularisation : Création d'un remblai en lit majeur d'une surface supérieure à 400 m ² et inférieure à 10 000 m ² Pas de changements dans le cadre du projet SCORPION	Déclaration

N°	Titre de la rubrique	Seuil de classement	Etat Actuel	Classement actuel	Etat futur	Classement futur
3.2.3.0	Plans d'eau, permanents ou non :	2° Dont la superficie est supérieure à 0,1 ha mais inférieure à 3 ha	Le site dispose de 2 bassins de rétention à ciel ouvert d'une capacité de 500 et 1 790 m ³ dont leurs superficies représentent respectivement 635 m ² et 2 642 m ² . Présence également d'une noue d'une superficie maximum de 350 m ² . Superficie totale de l'ordre de 0,3 à 0,4 ha.	Déclaration	Aucun changement	Déclaration
3.3.1.0	Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides ou de marais, la zone asséchée ou mise en eau étant :	2°- Supérieure à 0,1 ha, mais inférieure à 1 ha	Surface de zone humide estimée de 2 200 m ² soit 0,22 ha	Déclaration <i>Déclaration réalisée auprès de la DDT en 2016</i>	Associé à la régularisation : Surface de zone humide estimée de 2 200 m ² soit 0,22 ha Pas de changements dans le cadre du projet SCORPION	Déclaration

Tableau 2 : Synthèse des évolutions des rubriques ICPE applicables au 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde

N°	Titre de la rubrique	Seuil de classement	Etat Actuel	Classement actuel	Etat futur	Classement futur
2564*	Nettoyage, dégraissage, décapage de surfaces quelconques par des procédés utilisant des liquides organohalogénés ou des solvants organiques.	1. Hors procédé sous vide, le volume des cuves affectées au traitement étant : 3. Supérieur à 200 l, mais inférieur ou égal à 1500 l pour les autres liquides organohalogénés ou solvants organiques	/	Non Classé	/	Non Classé
2910*	Combustion à l'exclusion des activités visées par les rubriques 2770, 2771, 2971 ou 2931 et des installations classées au titre de la rubrique 3110 ou au titre d'autres rubriques de la nomenclature pour lesquelles la combustion participe à la fusion, la cuisson ou au traitement, en mélange avec les gaz de combustion, des matières entrantes.	A – 2. Supérieure à 1 MW, mais inférieure à 20 MW	1 installation actuelle sur site déclarée au bénéfice de l'antériorité 1,1 MW	Déclaration	Bâtiment 016 > 1 MW Bâtiment instruction – 67,6 kW Bâtiment NT1 – 3 x 270 soit 810 kW Bâtiment multi-technique 130 kW pour la zone Sud et 250 kW pour la zone Nord Au total 1,26 MW	Déclaration
2930*	Ateliers de réparation et d'entretien de véhicules et engins à moteur, y compris les activités de carrosserie et de tôlerie : 1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur, la surface de l'atelier étant :	1. Réparation et entretien de véhicules et engins à moteur, la surface de l'atelier étant : b) Supérieure à 2 000 m ² , mais inférieure ou égale à 5 000 m ²	/	/	3 617 m ² en prenant en compte le cumul des ateliers sur le site	DC

N°	Titre de la rubrique	Seuil de classement	Etat Actuel	Classement actuel	Etat futur	Classement futur
4220	Produits explosifs (stockage de), à l'exclusion des produits explosifs présents dans les espaces de vente des établissements recevant du public. La quantité équivalente totale de matière active (1) susceptible d'être présente dans l'installation étant :	3. Supérieure ou égale à 30 kg mais inférieure à 100 kg lorsque seuls des produits classés en division de risque 1.3 et 1.4 sont stockés dans l'installation	83 kg	Déclaration	Aucun changement	Déclaration

**Ces rubriques seront déclarées séparément du présent dossier de demande d'autorisation IOTA étant donné que l'exploitant est différent entre la réglementation des ICPE et celles des IOTA.*

Le 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde ne **répond à la règle de cumul des rubriques 4000** aux seuils bas et haut pour chacun des risques suivant l'article R511-11 du code de l'Environnement.

Les installations du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde ne sont pas concernées par les rubriques 3000 créées par le décret n° 2013-375 du 2 mai 2013 modifiant la nomenclature des ICPE et correspondant à la transposition de la directive IED (sur les émissions industrielles).

D'autre part, le projet n'est pas lié à d'autres autorisations : défrichement, dossier énergie, dérogation « Espèces et Habitats protégés », modification d'une réserve naturelle nationale, modification d'un site classé, dossier agrément OGM (Organisme Génétiquement Modifié), dossier agréments déchets et déclaration d'intérêt général.

3.6 Nature des activités soumises à IOTA

3.6.1 Rubrique 2.1.5.0. : Bassin versant associé aux rejets d'eaux pluviales

Le site militaire est doté de :

- ▶ 2 bassins de rétention à ciel ouvert situés sur la rive gauche du Pian, d'une capacité respective de 500 et 1790 m³,
- ▶ 2 bassins enterrés l'un situé sous le terrain de sport rive gauche du Pian et l'autre sous le parking rive droite, de capacité respective de 1 500 et 130 m³,
- ▶ 1 noue située sur la rive droite du Pian qui est alimentée par le bassin enterré sous le parking (associée à la régularisation du précédent dossier déposé à la DDT en 2016).

L'ensemble des eaux pluviales du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde a pour exutoire le Pian.

Compte tenu du passage régulier de nombreux véhicules et de leur entretien, il est à noter que tous les bassins sont équipés de séparateur à hydrocarbure.

Le réseau de collecte des eaux permet de découper l'ensemble de la zone d'étude en 4 bassins versants, chacun alimentant un bassin de rétention. La carte ci-après illustre ce découpage et localise les bassins de rétention.

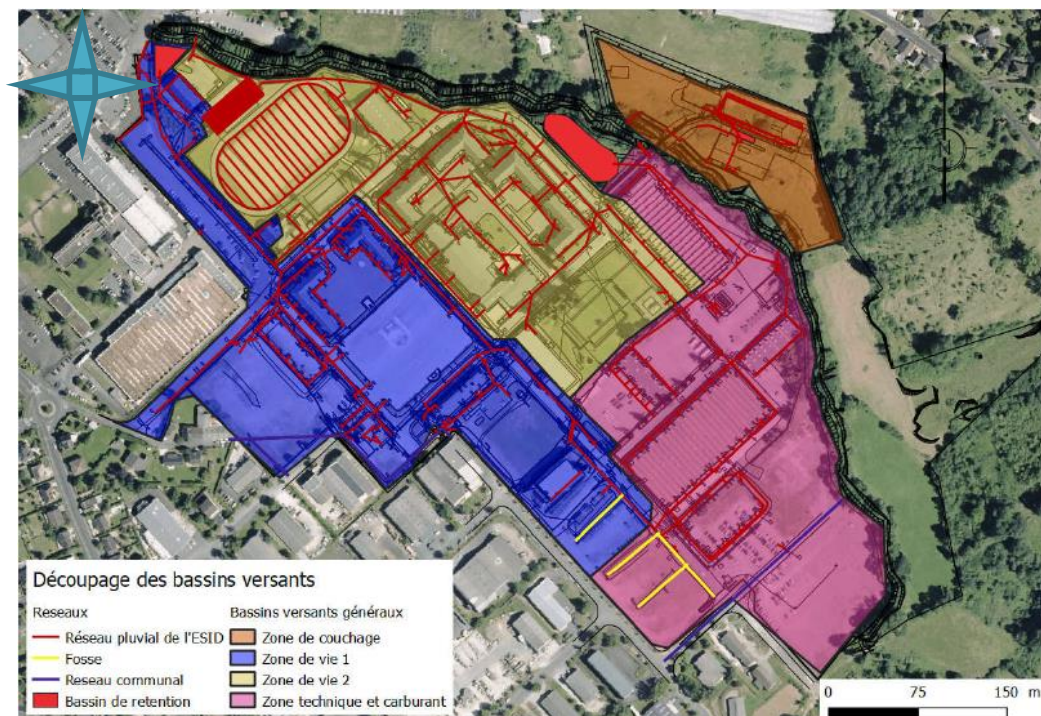


Figure 5 : Découpage des bassins versants (Sources : Rapport Hydratech – Janvier 2020 – version 4)

Le tableau ci-dessous récapitule les caractéristiques des 4 bassins versants globaux :

Bassin versant	Surface (ha)	Surface végétalisée (ha)	Surface semi-imperméable (ha)	Surface urbanisée (ha)	Exutoire
Zone de vie 1	6.37	0.98	1.25	4.12	Bassin à ciel ouvert de 500 m ³
Zone de vie 2	5.80	1.53	0.00	4.27	Bassin enterré de 1 500 m ³
Zone technique et carburant	6.37	0.71	2.26	3.39	Bassin à ciel ouvert de 1 790 m ³
Zone de couchage	1.53	1.43	0.00	0.10	Bassin enterré de 130 m ³

Figure 6 : Synthèse des caractéristiques des sous-bassins versants (Sources : Rapport Hydratech – Janvier 2020 – version 4)

La superficie totale des bassins versants pris dans le cadre de la rubrique 2.1.5.0 est donc de 20,1 ha.

3.6.2 Rubriques 3.1.2.0. et 3.1.5.0. : IOTA modifiant le profil du lit mineur d'un cours d'eau et détruisant des frayères

Ces rubriques ont été déposées dans le cadre d'un précédent dossier Loi sur l'eau et qui avait été présenté à la DDT. Son intégration dans le présent dossier a pour objectif de régulariser cette situation.

Les aménagements réalisés ont été la réalisation d'un ouvrage hydraulique dont l'incidence sur la zone inondable actuelle est très faible voire nulle. La coupe de cet ouvrage est présentée ci-dessous :

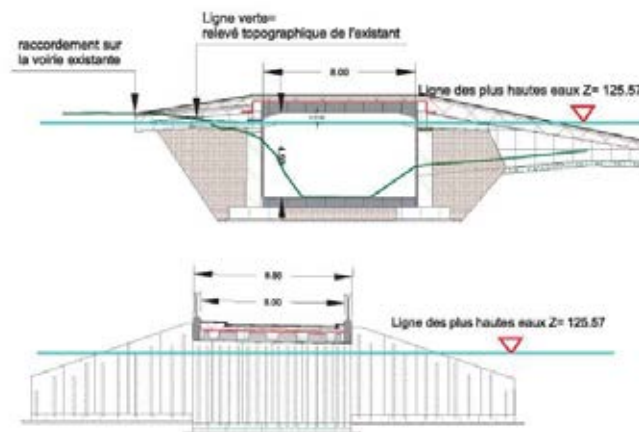


Figure 7 : Coupe de l'ouvrage réalisé au-dessus du Pian (Source : Rapport référencé 2015-100 de mai 2016 réalisé par la société Colibri SAS)

L'ouvrage se situe dans une zone d'expansion naturelle des crues du ruisseau du Pian, avant de retrouver en aval des tronçons plus encaissés et plus soumis à de fortes vitesses. La perte de charge associée à cet aménagement est limitée à 0,05 m.

3.6.3 Rubrique 3.2.2.0. : IOTA dans le lit majeur d'un cours d'eau

Le raccordement de la voirie du secteur en partie Sud génère un remblai d'une surface de 520 m². Cette surface, est supérieure à la surface déclarative de la rubrique 3.2.2.0. et inférieure à la surface d'autorisation.

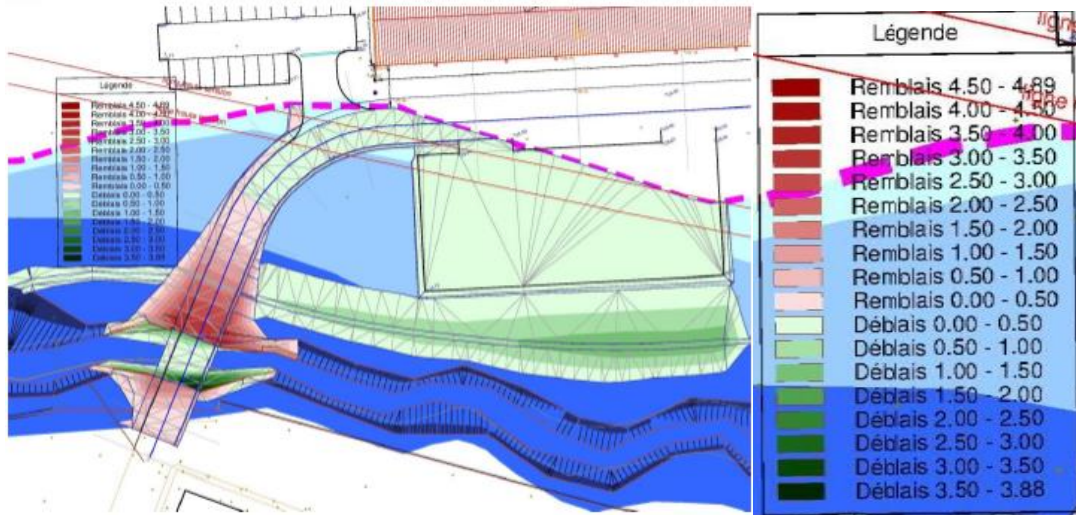


Figure 8 : Représentation des volumes de remblai et d'empierrement (600 m³) et du volume de déblai (800 m³) (Source : Rapport référencé 2015-100 de mai 2016 réalisé par la société Colibri SAS)

3.6.4 Rubrique 3.2.3.0. : Plan d'eau permanent ou non

Le site dispose de 2 bassins de rétention à ciel ouvert d'une superficie de 635 m² et 2 642 m² et d'une capacité respective de 500 et 1 790 m³. Le site dispose également d'une noue d'une capacité de 130 m³ sur une superficie n'excédant pas 350 m².

3.6.5 Rubrique 3.3.1.0. : Assèchement, mise en eau, imperméabilisation, remblais de zones humides

Une zone humide a été déterminée dans le cadre du projet réalisé en 2016 et faisant l'objet d'une régularisation dans le cadre du présent dossier. Cette dernière a été estimée d'une surface de 2 200 m² et correspond à un pied de talus, avec un changement de pente qui était supérieure à 10% au Nord de la zone puis une pente douce sur la zone ayant fait l'objet du projet pouvant entraîner une accumulation d'eau en cas de fortes averses.



Figure 9 : Représentation de la zone humide (en violet) sur la base de données transmises par la DDT avant mise en place du projet de 2016 présenté en DDT (Source : Rapport référencé 2015-100 de mai 2016 réalisé par la société Colibri SAS)

De plus, la noue de compensation des remblais créée sur la berge Nord le long du Pian sert aussi de rétention des eaux pluviales de la place d'armes.

La surface cumulée de la noue et de la nouvelle zone humide est de 2 200 m² soit la surface de la zone humide avant travaux comme présenté dans la figure ci-dessous :

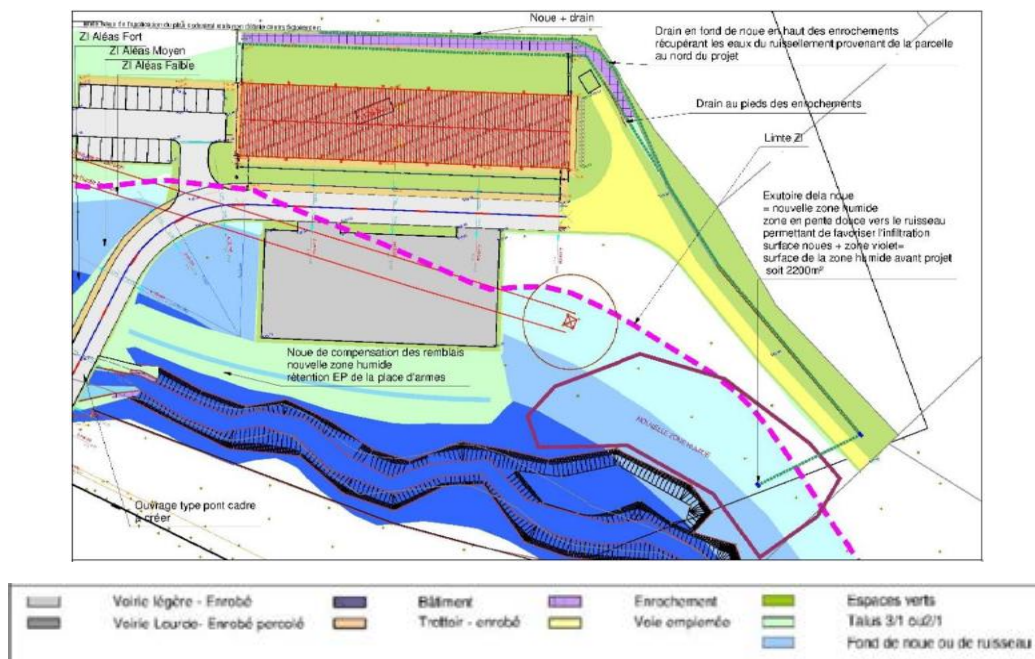


Figure 10 : Surface cumulée de la noue et de la nouvelle zone humide (Source : Rapport référencé 2015-100 de mai 2016 réalisé par la société Colibri SAS)

4 RESUME NON TECHNIQUE DE L'ETUDE D'IMPACT

4.1 Contexte de l'étude d'impact

Aucune formalité de cadrage préalable au titre de l'article L. 122-1-2 du Code de l'Environnement n'a été exercée par le demandeur.

En ce qui concerne son contenu, l'étude d'impact déposée dans le cadre du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale pour le projet SCORPION du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde contient les attendus précisés par l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

Cette étude d'impact a été menée de manière proportionnée à la fois aux enjeux présentés par l'environnement du site qu'aux incidences attendues, sans toutefois mettre de côté certains des aspects environnementaux.

Cette étude d'impact a été menée à différentes échelles selon les aspects environnementaux considérés parmi lesquels il est possible de citer : le périmètre du projet SCORPION, le 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde dans laquelle il s'intégrera, le territoire des communes limitrophes au site et au-delà pour certains domaines d'étude (plans, programmes, schémas à l'échelle de l'intercommunalité, du département, de la région, etc.).

Cette étude intègre également une analyse des incidences du projet avec les « autres projets connus » tel que le précise la réglementation.

Pour la réalisation de cette étude d'impact, le 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde s'est adjoint l'accompagnement d'un Bureau d'Études spécialisé en environnement et en risques industriels, en l'occurrence NEODYME, dont elle s'est assurée de la compétence dans ce domaine.

L'étude d'impact déposée dans le cadre du Dossier de Demande d'Autorisation Environnementale du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde est résumée dans la présente pièce jointe n°7 dudit dossier conformément au 1° du II. de l'article R. 122-5 du Code de l'Environnement.

4.2 Scénario de référence

La première partie de l'Étude d'impact a consisté à déterminer l'état actuel du site et des composantes de son environnement.

Tableau 3 : Synthèse de l'état initial, scénario de base et évaluation de la sensibilité du site et de son environnement

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
Caractéristique climatique		
Météorologie / Climat	Non contraignant : absence de phénomènes climatiques extrêmes récurrents	Nulle à faible
Milieu naturel terrestre		
Topographie	Non contraignant : terrain plat	Faible
Paysage	Non contraignant : intégré dans l'espace urbanisé	Nulle à faible
Géologie	Présence d'alluvions au droit du site	Modérée
Sol et sous-sol	Non contraignant : aucun site BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)	Nulle
Milieu naturel aquatique		
Eaux de surface	Etat chimique mauvais au niveau du Pian, Etat écologique Bon à très bon état, Débit moyen mensuel maximum à 35 m ³ /s	Modérée
Eaux souterraines	Absence d'ouvrage de prélèvement d'eau public In situ : uniquement des piézomètres Eaux souterraines en bon état quantitatif et qualitatif	Modérée
Eaux pluviales	Etude hydraulique réalisée dans le cadre du dossier	Forte

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
Eaux usées / Eaux potables	Eaux distribuées : respect des conformités biologiques et physico-chimiques Pas de rejets industriels générés par le site	Faible
Schéma de gestion des eaux	Orientations / Dispositions / Mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin Adour Garonne 2016-2021 applicables Orientations / Dispositions / Mesures du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant Vézère applicables	Nulle à faible
Périmètres réglementaires et inventaires autour du site		
ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)	Aucune ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux) n'est répertoriée dans le périmètre d'affichage de l'établissement.	Nulle
Zones naturelles d'intérêt bénéficiant de Protections	Arrêté de Protection de Biotope : Présence à plus de 9 km du site Arrêté de protection de Géotope : Aucun dans le département Réserve Naturelle Nationale et Régionale (RNN et RNR) : 1 ^{ère} réserve à 40 km Parc national : 1 ^{er} parc à plus de 30 km Réserve nationale de chasse et de Faune sauvage : absence à proximité de Brive la Gaillarde Réserve biologique : Aucune dans le département Réserve de biosphère : Intégré dans la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne Zone humide protégée par la convention de Ramsar : Aucune à proximité du site	Faible
Recensement des espèces protégées et patrimoniales	Natura 2000 : A plus de 9 km ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique Faunistique et Floristique) : A plus de 2,5 km Trame Bleue : situé dans cette zone	Nulle à faible
Détermination de la richesse biologique / écologique du secteur		
Investigations sur les habitats, la flore et la	Ripisylve du Pian : enjeu fort Fourrés, ronciers et fougère aigle, prairie mésohygrophile enfrichée, Petit bois : enjeu modéré	Modérée à forte

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
faune	Haies plantées/alignements d'arbres, pelouses et plantations ornementales, friches herbacées, zones rudérales : enjeu faible Bâtiments, espaces minéraux et imperméabilités : Très faible	
Risques naturels		
Risques naturels	Risque inondation : Fort Risque crue : non écarté Risque mouvement de terrain : Modéré Risque sismique : risque écarté Risque industriel et TMD (Transport de Marchandises Dangereuses) : risque écarté Risque foudre : non écarté	Fort pour les risques crues, inondations et mouvements de terrain
Patrimoine culturel et archéologique		
Patrimoine culturel et archéologique	Monuments : Pas de monuments à 500 m Site archéologique : non situé dans une zone associée Zone patrimoine : Hors zone	Nulle à faible
Sites et paysages		
Sites et Paysages	Sites inscrits et classés : hors zone UNESCO : hors zone	Nulle à faible
Environnement humain		
Populations	Non contraignant : site d'étude intégré sur le secteur depuis des décennies	Nulle
ERP (Etablissement Recevant du Public)	Non contraignant : absence d'ERP pour un public « sensible » à proximité	Nulle à faible

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
Voies de communications	Bonne desserte routière du secteur Aérien : 1er aéroport à 14 km – pas d'incidence Réseau ferroviaire : Pas d'incidence sur ce réseau Fluvial : non concerné	Nulle à faible
Réseaux énergie	Electricité : projet non situé dans cette zone Eau : projet non situé dans cette zone	Nulle à faible
Émissions lumineuses	Non contraignant : zone à pollution lumineuse correspondant à une moyenne banlieue	Nulle
Qualité de l'air		
Mesures de la qualité de l'air	Respect des valeurs limites et absence de dépassements des objectifs de qualité de l'air au niveau de la ville	Nulle à faible
Environnement sonore		
Mesure de bruit	Conformité du site	Nulle à faible
Gestion des déchets		
Plan régional d'élimination des déchets dangereux	Respect des objectifs en lien avec l'activité du site	Nulle à faible
Plan départemental de prévention et de gestion des déchets non dangereux	Respect des objectifs en lien avec l'activité du site	Nulle à faible
Vibrations / Olfactifs / Origine et qualité des produits		

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu
Vibration	Pas de contraintes particulières	Nulle à faible
Olfactifs	Pas de contraintes particulières	Nulle à faible
Origine et qualité des produits	Situés dans des zones AOP (Appellation d'Origine Protégée), AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) et IGP (Indication Géographie Protégée)	Modéré

L'analyse de l'état actuel du secteur du projet du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde fait apparaitre quelques sensibilités particulières à savoir la proximité du Pian (PPRI, risque crues, risque mouvement de terrain, investigations sur les habitats, flore et faune), l'état des eaux de surfaces au niveau chimiques, la gestion des eaux pluviales. Toutefois cette présence n'est pas rédhibitoire en appliquant des dispositions de protection strictes.

Au contraire le secteur est tout à fait adapté pour accueillir ce type de projet sous réserve de mesures de conception et ERC, et de suivi ad hoc proposées dans l'analyse des incidences menée dans le chapitre suivant.

Au regard de cette sensibilité environnementale, l'analyse de l'incidence du projet du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde s'est ensuite attachée à prendre en compte les incidences par compartiments de l'environnement et à déterminer les mesures d'évitement et de réduction nécessaires à leur prise en compte.

4.3 Analyse des incidences du projet sur l'environnement

La deuxième partie de l'Étude d'Incidence Environnementale a consisté à déterminer l'incidence du projet et les mesures associées mises en œuvre dans le but d'éviter, réduire et compenser ces incidences.

4.3.1 Incidence du projet au regard des caractéristiques climatiques

Le projet prévoit la création de nouveaux bâtiments ainsi que la démolition de bâtiments existants. Les nouveaux bâtiments seront conformes à la norme RT 2012 et aux réglementations applicables en termes de performances énergétiques. En utilisation, un suivi des consommations énergétiques déjà présent à ce jour sera étendu aux nouveaux bâtiments tout comme la réalisation de mesures de sensibilisation auprès du personnel du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde.

4.3.2 Incidence du projet au regard du milieu naturel terrestre

4.3.2.1 Phase travaux

Pendant la phase travaux, il est prévu la mise en place d'une tente de type P13 utilisée à des fins d'atelier provisoire.

Sur les bâtiments existants, certaines dalles seront cassées et de nouvelles seront créées. Des sondages ont été réalisés au droit des travaux comme suit :

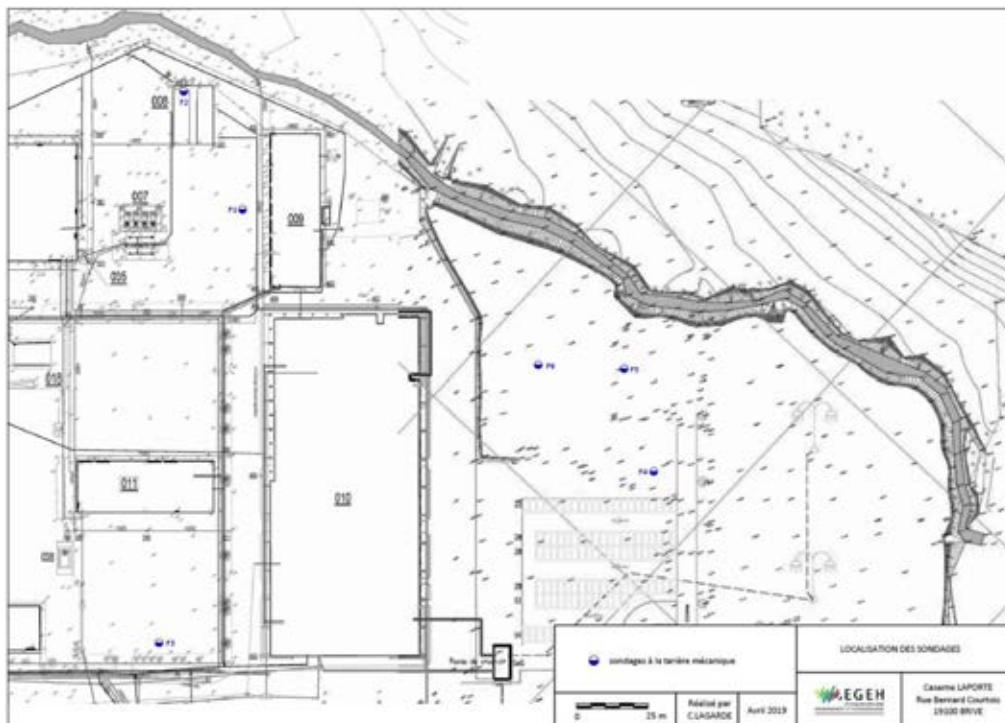


Figure 11: Localisation des sondages réalisés dans le cadre du projet SCORPION

Il en résulte l'absence de pollutions particulières (HTC, HAP, BTEX) au droit des zones auditées suite aux investigations réalisées dans les sols.

4.3.2.2 Phase Exploitation

Afin d'accueillir le nouveau projet, les activités futures du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde nécessitent les nouveaux aménagements suivants :

- ▶ Bâtiment 009 – Atelier NT11 : le bâtiment en place sera démolit et reconstruit.
- ▶ Bâtiment 010 – Ateliers magasins multi-techniques : quelques locaux du bâtiment nécessitent des aménagements adaptés aux nouveaux véhicules « VBMR » et d'autres doivent bénéficier de quelques travaux d'amélioration. Il représente une superficie bâtie de 6 265 m².
- ▶ Bâtiment 011 – Station d'entretien : le bâtiment 011 actuel sera totalement réhabilité afin de retrouver les fonctions perdues par la démolition du bâtiment NT11
- ▶ Zone de la future aire de lavage : surface estimée à 600m² sur une emprise de voirie déjà existante. La surface totale de voirie associée à l'aire de lavage est estimée à 1 100 m² dont 600 m² à rénover et 500 m² à créer. Une aire d'entrée et de sortie sont prévues. Le sol des travées sera résistant aux hydrocarbures et au lavage haute pression. Le dallage du local technique attenant sera étanche, antidérapant et résistant aux projections des sels d'adoucisseur et de lessive.
- ▶ Zone du futur bâtiment de remisage : Bâtiment créé pour 35 véhicules « VBMR » avec un futur parking VL afférent équivalent à 6 400 m².
- ▶ Autres locaux annexes : Création d'une aire de stationnement en complément du bâtiment 009, d'une aire de stockage des bouteilles de gaz, d'une aire de manœuvre devant les travées et d'un parc d'attente équivalent à 15 emplacements de 50 m².

4.3.3 Incidence du projet au regard du milieu naturel aquatique

4.3.3.1 Phase travaux

Besoin en eaux

Un besoin en eau sera nécessaire notamment en eaux sanitaires. Ce dernier est associée à la présence d'une base vie sur la période de chantier équivalent à 15 mois et pouvant accueillir jusqu'à 10 personnes. La consommation totale associée a été estimée à 160 m³ sur toute la durée du chantier.

Les travaux ne nécessiteront pas d'apport en eau pour la construction des différents bâtiments prévus dans le cadre du projet.

Suivi des rejets eaux pluviales

Que ce soit en phase travaux ou exploitation, le site suit un protocole de maintenance IOTA dont l'objectif est de déceler toute anomalie de fonctionnement. Ce protocole précise qu'un contrôle visuel des installations est réalisé après chaque épisode pluvieux important et définit également

des travaux de nettoyage et de curage des ouvrages avec des périodicités (contrôles semestriels, annuels et tous les 5 ans).

Eaux usées

Les éventuelles eaux de ruissellement émanant de la zone de chantier pourront potentiellement être chargées en matières en suspension (MES). A la suite des contrôles visuels réalisés sur les bassins de réception des eaux pluviales, des curages pourront être réalisés en sus des curages en fonctionnement normal réalisés.

D'autre part, les engins de chantier qui nécessiteraient un apport en gasoil seront remplis dans une zone dédiée et étanche afin d'éviter toute pollution pour les eaux de ruissellement.

Eaux Souterraines

Le projet n'a pas d'incidence sur les eaux souterraines.

4.3.3.2 Phase Exploitation

Besoin en eaux

En besoin en eau, l'ajout du projet SCORPION sera minime. Une nouvelle station de lavage sera mise en place. Cette station comportera une piste en plus, et un besoin en eau supérieur à la station actuelle. Néanmoins, un système de recyclage des eaux de lavage et une récupération des eaux pluviales limiteront l'impact de l'aire de lavage sur la consommation d'eau.

Les différents usages de l'eau au regard du projet sont :

- ▶ La consommation humaine et les besoins sanitaires ;
- ▶ Le lavage et l'entretien courant des sols et des bâtiments.
- ▶ Eaux d'extinction en cas d'incendie.

Une étude capacitaire des réseaux d'eau potable avec le projet a démontré que les canalisations existantes étaient suffisantes.

Une étude de compatibilité du projet au regard des dispositions du SDAGE Adour Garonne 2016-2021 a été réalisée.

Etude capacité des bassins de rétention

Une étude hydraulique a été réalisée afin de définir si les bassins d'eaux pluviales déjà en place permettaient de recevoir en sus les eaux de ruissellement associés aux nouveaux aménagements. Ces derniers, avec l'ajout des eaux de ruissellement, peuvent contenir les eaux pour des périodes de retour de 10 ans à minima.

Dans le cadre de la régularisation administrative associée aux travaux réalisés en 2016, une analyse hydraulique avait été réalisée et définissait des précautions à respecter qui ont été suivies.

Suivi des rejets eaux pluviales

Que ce soit en phase travaux ou exploitation, le site suit un protocole de maintenance IOTA dont l'objectif est de déceler toute anomalie de fonctionnement. Ce protocole précise qu'un contrôle

visuel des installations est réalisé après chaque épisode pluvieux important et définit également des travaux de nettoyage et de curage des ouvrages avec des périodicités (contrôles semestriels, annuels et tous les 5 ans).

Eaux usées

L'étude hydraulique, après estimé les débits de points a permis de vérifier la capacité des réseaux existants en eaux usées avec le projet. Au regard des demandes formulées pour les installations du programme « SCORPION » les réseaux d'assainissement permettent d'évacuer les eaux. Aucuns travaux ne sont à prévoir.

Défense Incendie

Le réseau de défense incendie existant a été modélisé. Il ressort de cette étude que la quantité de poteaux sur certains bâtiments du projet notamment bâtiment de remisage et NT11 étaient insuffisants.

Par ailleurs, une évaluation des eaux à retenir a été estimée dans le cadre du projet et permet de démontrer que le bassin principal, équipé de vannes d'obstruction avant rejet dans le Pian dispose de la capacité nécessaire pour recevoir ces eaux.

Eaux Souterraines

Le projet n'a pas d'incidence sur les eaux souterraines.

4.3.4 Incidence du projet au regard des périmètres réglementaires et inventaires autour du site

A la suite du scénario de référence, aucun enjeu majeur n'a été mis en évidence au niveau de l'aire d'étude immédiate que ce soit en phase travaux ou d'exploitation.

En conséquence, le projet n'aura pas d'impacts sur les aspects faune/flore du secteur et il n'est donc pas nécessaire de réaliser des mesures complémentaires.

4.3.5 Incidence du projet au regard de la détermination de la richesse biologique / écologique du secteur

4.3.5.1 Phase travaux

L'impact direct du chantier est considéré comme faible sur les milieux considérés au regard du contexte dans lequel s'inscrit le site (bâtiments existants et milieux de friches et de zones rudérales).

Le projet n'est pas de nature à engendrer la destruction directe de zones humides. L'impact direct du chantier est considéré comme nul sur la thématique zone humide au droit des emprises chantier.

L'impact direct du chantier est considéré comme très faible sur les milieux bâtis et sur les espaces verts (friches et zones rudérales) constituant des habitats d'espèces notamment pour le Lézard des murailles et le Crapaud commun.

L'impact du chantier est considéré comme faible au regard des très faibles populations identifiées et concernées (effectifs réduits à quelques individus) et des surfaces susceptibles d'être impactées (qui plus est, de manière temporaire).

Le dérangement des espèces fréquentant les abords du chantier peut être considéré comme faible.

L'impact brut du chantier est considéré comme modéré au regard de la proximité du Pian par rapport aux zones de travaux.

Synthèse des impacts	Type d'impact (positif / négatif direct / indirect)		Temporalité de l'impact (temporaire / permanent court, moyen, long terme)		Force de l'impact
Modification de l'occupation du sol et destruction d'espèces végétales (communes)	Négatif	Direct	Permanent	Court et moyen terme	Faible
Destruction ou dégradation de zone humide	Nul	Nul	/	/	/
Destruction d'habitat d'espèces animales	Négatif	Direct	Temporaire	Court terme	Très faible
Destruction d'individus d'espèces animales protégées lors de la réalisation des travaux	Négatif	Direct	Temporaire	Court terme	Faible
Dérangement de la faune en phase chantier	Négatif	Indirect	Temporaire	Court terme	Faible
Dégradation potentielle des milieux aquatiques aval hydraulique du chantier	Négatif	Indirect	Temporaire	Court terme	Modéré

Figure 12 : Synthèse des impacts pendant la phase de chantier associés au projet sur le volet Faune - Flore (Source : Rapport Théma Environnement n°A.19.010T – Octobre 2019)

4.3.5.2 Phase Exploitation

Le projet ne générera pas de morcellement significatif négatif supplémentaire des milieux ou de coupure d'axes de migration des espèces. Le projet n'a donc pas d'impact significatif sur la trame verte et bleue locale, ni sur la diversité des échanges biologiques, la réalisation des cycles biologiques des espèces de faune et de flore, et donc la préservation des équilibres biologiques à l'échelle du site.

Le projet ne générera pas de morcellement des milieux ou de coupure d'axes de déplacement de la faune et de la flore à l'échelle locale. L'impact brut de la phase d'exploitation sur les continuums écologiques est considéré comme nulle.

Le projet en phase exploitation ne générera pas d'impact brut sur la zone humide pédologique.

L'impact brut du dérangement en phase d'exploitation est considéré comme négligeable.

Synthèse des impacts	Type d'impact (positif / négatif direct / indirect)		Temporalité (temporaire / permanent court, moyen, long terme)		Force de l'impact
	Négatif	Direct	Permanent	Court et moyen terme	
Destruction, dégradation ou rupture de continuum écologique	Négatif	Direct	Permanent	Court et moyen terme	Nul
Dérangement de la faune en phase d'exploitation	Négatif	Indirect	Permanent	Moyen terme	Négligeable

Figure 13 : Synthèse des impacts pendant la phase exploitation associés au projet sur le volet Faune - Flore (Source : Rapport Théma Environnement n°A.19.010T – Octobre 2019)

Le projet n'engendre pas d'incidence significative sur l'état de conservation des habitats, habitats d'espèces et espèces d'intérêt communautaire ayant justifié la désignation des Zones Spéciales de Conservation (ZSC) présentes au-delà de l'aire d'étude éloignée (à environ 8 km du site). La mise en œuvre du projet ne nécessite pas la réalisation d'un dossier spécifique d'incidence Natura 2000. (§ 4.3.2.2 de l'étude faune-flore Théma Environnement n°A.19.010T – octobre 2019)

Synthèse des impacts	Type d'impact (positif / négatif direct / indirect)		Temporalité (temporaire / permanent court, moyen, long terme)		Force de l'impact
	/	/	/	/	
Absence d'impact	/	/	/	/	/

Figure 14 : Synthèse des impacts sur les habitats et espèces au regard des sites Natura 2000 (Source : Rapport Théma Environnement n°A.19.010T – Octobre 2019)

4.3.6 Incidence du projet au regard des risques naturels

Risque inondation



Figure 15 : Zonage réglementaire des PPR Inondation au droit

Le site n'est que partiellement soumis au risque inondation. Il est à noter que l'atelier NT11 (bâtiment 009) se situe dans la zone bleue, c'est-à-dire dans la zone constructible avec prescriptions. Les prescriptions seront donc respectées dans le cadre de la construction de ce bâtiment.

La zone de lavage et le bâtiment de remisage en revanche se situent hors zone inondable.

La station d'entretien actuelle (bâtiment 0011) se situe hors de la zone du PPRI cependant des cuves de récupération des ingrédients usagés seront enterrées à proximité du bâtiment, ce qui en cas de remontée de nappe ou d'inondation pourrait générer un déversement de polluants dans l'environnement.

Le futur bâtiment de remisage et la station de lavage ne sont pas concernés par des problématiques d'inondation.

Risque mouvement de terrain

Comme vu suite au scénario de référence, le site est situé en zone d'aléa moyen pour le retrait-gonflement des argiles. En application de l'article 68 de la loi Elan, codifié aux articles L112-20 à L112-25 du Code de la construction et de l'habitation, et complété par les décrets du 22 mai 2019, ayant créés les articles R112-5 à R112-10 du même code, des études géotechniques préalables au chantier doivent être réalisées.

Risque sismique, industriel et « Transport de marchandise »

Pour l'ensemble de ces risques, le projet couvre une zone non concernée par ces risques (cf scénario de référence).

Risque foudre

Une analyse du risque foudre a été réalisée dans le cadre du projet et fait ressortir que 2 bâtiments exigent un dispositif de protection à savoir le bâtiment B10 Multi techniques et le Gymnase B13. Certaines dispositions complémentaires ont été demandées également par la pose de parafoudre au niveau du Poste de Commandement, de l'autocommutateur du Quartier, bâtiment NT11, B10, B55 et remisage.

4.3.7 Incidence du projet au regard du patrimoine culturel et archéologique

Le projet n'est pas situé dans des zones de protection associées aux monuments historiques, sites archéologiques et différents zonages patrimoine, paysager ou encore secteur à protéger identifiés sur la commune de Brive la Gaillarde (cf scénario de référence). **En conséquence, le projet n'aura pas d'impact sur le patrimoine culturel et archéologique et il n'est donc pas nécessaire de réaliser des mesures complémentaires.**

4.3.8 Incidence du projet au regard des sites et paysages

Le projet n'est pas situé dans des zones de protection associées aux sites inscrits ou encore sites Unesco (cf scénario de référence). En conséquence, le projet n'aura pas d'impact sur les sites et paysages et il n'est donc pas nécessaire de réaliser des mesures complémentaires.

4.3.9 Incidence du projet au regard de l'environnement humain

4.3.9.1 Phase travaux

Pendant la phase travaux, il est prévu que le chantier fonctionne du lundi au vendredi de 8 h à 18 h maximum. D'autre part, il est prévu pendant le chantier une rotation maximale équivalente à 5 camions par jour correspondant à des toupies béton et/ou des camions benne pour les enrobés.

En complément, les principales occupations à proximité immédiate du site sont des bâtiments à caractère industriel, commercial ou agricole. Pendant le chantier, l'entrée des camions se fera non pas par l'entrée principale située rue Bernard Courtois mais par un second portail par l'impasse Lecornu :



Figure 16 : Accès pour le chantier – Echelle 1/9 000^{ème} (Sources : Géoportail)

Enfin, aucun réseau de transport et réseaux d'énergie n'est situé sur l'emprise du projet.

4.3.9.2 Phase Exploitation

Le projet SCORPION venant se substituer aux VAB, il n'y aura pas d'augmentation de trafic pour l'environnement humain.

Les mesures de bruit réalisées au droit du site n'ont pas mis en exergue de points non conformes. Les VBMR auront une pression acoustique identique aux engins actuels, en conséquence les mesures réalisées dans le cadre du DAE sont représentatives des niveaux de bruits attendus dans le cadre du projet. D'autres mesures associées aux nuisances sonores sont traitées dans la partie spécifique.

4.3.10 Incidence du projet sur les nuisances lumineuses

4.3.10.1 Phase travaux

Pendant la phase travaux, il est prévu que le chantier fonctionne du lundi au vendredi de 8 h à 18 h maximum. D'autre part, il est prévu pendant le chantier une rotation maximale équivalente à 5 camions par jour correspondant à des toupies béton et/ou des camions benne pour les enrobés sur ces mêmes heures de fonctionnement.

Le chantier est situé à proximité immédiate du Pian dont l'étude faune-flore a mis en exergue des espèces à protéger.

4.3.10.2 Phase Exploitation

Il est prévu des éclairages supplémentaires au niveau des angles et des portails pour les bâtiments NT11, station de lavage et futur bâtiment de remisage. Ces éclairages seront orientés vers les zones de circulation qui sont aujourd'hui déjà des zones éclairées.

4.3.11 Incidence du projet au regard de la qualité de l'air

4.3.11.1 Phase travaux

Les principales nuisances associées à la phase chantier sur l'air sont liées à la circulation des véhicules de chantier.

Il est prévu pendant le chantier une rotation maximale équivalente à 5 camions par jour correspondant à des toupies béton et/ou des camions benne pour les enrobés.

4.3.11.2 Phase Exploitation

La seule source de rejets atmosphériques associée au projet est la mise en place des VBMR. Cependant, ces derniers viennent en remplacement des VAB. D'autre part, l'ajout des VBMR est limité à 35 véhicules sur le 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde.

En regardant le polluant dont la source principale est le transport routier, il s'avère qu'il s'agit du NO et ce dernier est à ce jour conforme au regard des normes de qualité.

Etant donné que ces nouveaux véhicules viennent en remplacement d'autres véhicules et que le paramètre contrôlé associé aux transports est à ce jour conforme, l'impact du projet sur les rejets atmosphériques est donc restreint.

4.3.12 Incidence du projet au regard de l'environnement sonore

4.3.12.1 Phase travaux

Les principales nuisances associées à la phase chantier sur le bruit sont associées à la circulation des véhicules de chantier.

Pendant la phase travaux, il est prévu que le chantier fonctionne du lundi au vendredi de 8 h à 18 h maximum. Il est prévu durant le chantier une rotation maximale équivalente à 5 camions par jour correspondant à des toupies béton et/ou des camions benne pour les enrobés.

4.3.12.2 Phase Exploitation

En fonctionnement normal, une mesure de bruit a été réalisée les 13 et 14 mai 2019 avec prise en compte des périodes de jour et nuit sur le site suivant les points suivants :



Figure 17: Emplacement des points de mesures sur le camp bâti (Source : rapport NEODYME R-LR-1904-01a du 23 mai 2019)

Les résultats des mesures associées sont repris ci-dessous :

Points de mesure	Niveau de bruit ambiant dB(A)					
	Jour (7h-22h)			Nuit (22h-7h)		
	LAeq (dBA)	Niveau admissible	Conformité	LAeq (dBA)	Niveau admissible	Conformité
P1	62,5	70	Conforme	50	60	Conforme
P2	50,5	70	Conforme	36,5	60	Conforme
P3	41,5	70	Conforme	39,5	60	Conforme
P4	45,5	70	Conforme	37,5	60	Conforme
P5	47,5	70	Conforme	40	60	Conforme
P6	56	70	Conforme	47,5	60	Conforme

Tableau 4 : Niveaux de bruit mesurés aux points en limite de propriété (Source : rapport NEODYME R-LR-1904-01a du 23 mai 2019)

Les VBMR auront une pression acoustique identiques aux engins actuels, en conséquence les mesures réalisées dans le cadre du DAE sont représentatives des niveaux bruits attendus dans le cadre du projet.

Le site est donc conforme et a donc des impacts limités sur l'environnement sonore. Le nouveau projet n'engendrera pas de nouvelles sources de bruit, en conséquence, il n'est pas prévu de mesures complémentaires.

4.3.13 Incidence du projet au regard de la gestion des déchets

4.3.13.1 Phase travaux

Pendant les travaux, il est prévu la production de déchets associés à la démolition du bâtiment NT11 qui sont estimés à 2 750 m³ de gravats (béton et métal). D'autres déchets équivalent à ceux présents actuellement sur le site (bois de palettes, déchets mélangés, cartons...) seront également générés.

4.3.13.2 Phase Exploitation

A ce jour, le site dispose d'une aire de regroupement de déchets dont la quantité est limitée aux activités d'entretien des véhicules (huiles, chiffons souillés...). Le site fait déjà appel à un prestataire pour la reprise de ses déchets disposant des autorisations de transport et de traitement associés.

Le nouveau projet engendrera des déchets qui resteront associés aux activités d'entretien des véhicules.

Lors des opérations de curage des ouvrages d'eaux pluviales, ces derniers génèrent des déchets dangereux.

4.3.14 Incidence du projet au regard des vibrations, nuisances olfactives, origine et qualité des produits

Comme vu précédemment respectivement dans le scénario de référence, le site n'a pas d'incidence sur ces 3 paramètres. De plus, le projet « SCORPION » n'apporte pas d'impacts sur ces paramètres étant liés à des activités similaires déjà réalisées sur le site. En conséquence, il n'est pas prévu de mesures complémentaires dans le cadre de ce dossier sur ces 3 paramètres.

4.3.15 Incidence du projet au regard de la santé humaine

Aucun des procédés mis en œuvre dans le cadre de l'exploitation de l'unité du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde ne sera à l'origine de l'émission de composés canalisés à l'atmosphère et/ou de rejets dans les eaux de composés dangereux pour la santé.

En effet, et pour synthèse des éléments proposés en détail dans les parties Air et Eau du présent dossier, rappelons que :

- ▶ Aucune eau ne sera consommée pour les procédés industriels et donc aucune eau industrielle ne sera rejetée au milieu
- ▶ Les eaux sanitaires seront dirigées vers le réseau d'assainissement existant du régiment
- ▶ Les eaux pluviales seront dirigées vers le réseau existant et reconduit vers les bassins de rétention équipés de séparateurs à hydrocarbure
- ▶ Aucun procédé ne sera à l'origine de rejets canalisés de composés à l'atmosphère.

Toutefois, l'établissement industriel fonctionnant en « 0 » rejet n'existe pas et ainsi l'inventaire des sources de rejets permet d'identifier et de décrire les sources suivantes :

- ▶ Les rejets gazeux et particuliers en provenance du trafic routier.

Au regard des éléments développés précédemment, il est possible de constater que le risque sanitaire lié à la mise en exploitation du 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde est faible voire nul en raison de :

- ▶ L'absence de source de rejets de substances toxiques.
- ▶ Des vecteurs de transports adaptés aux effluents produits.
- ▶ Une sensibilité très faible de l'environnement local, notamment de l'environnement humain.

Concernant la sensibilité de l'environnement, seule la proximité du Pian lui donne un caractère sensible. Les usages et rejets d'eau détaillés dans la présente étude indique que toutes les mesures sont prises pour assurer la protection de ce point de rejet.

4.3.16 Incidence du projet au regard du climat et de la vulnérabilité aux changements climatiques

Pour la production de chauffage des bâtiments à créer ou à modifier, l'énergie « gaz » sera utilisée. Le site dispose d'une station-service qui distribue du gazole aux véhicules présents sur le site. Le volume annuel de carburant liquide distribué est de l'ordre de 100 à 140 m³/an. De l'électricité sera également nécessaire dans le cadre de l'exploitation des bâtiments.

4.3.17 Synthèse des impacts et mesures ERC prévues dans le cadre du projet

Sur l'ensemble des incidences détaillées ci-dessus, des mesures ERC sont prévues ou sont déjà présentes et permettent de réduire l'impact réel du projet que ce soit en phase travaux ou en phase exploitation. Le tableau ci-dessous synthétise les mesures prévues en adéquation avec le guide CEREMA de janvier 2018 « Evaluation environnementale – Guide d'aide à la définition des mesures ERC)

Tableau 5 : Synthèse de l'analyse des incidences notables du projet sur l'environnement et mesures ERC

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu	Impacts du projet	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact réel du projet avec prise en compte des mesures
Caractéristique climatique					
Météorologie / Climat	Non contraignant : absence de phénomènes climatiques extrêmes récurrents	Nulle à faible	Création de nouveaux bâtiments.	Bâtiments conformes à la RT2012. Suivi des consommations des bâtiments et du site. Mesures de sensibilisation auprès du personnel de la base.	Faible
Milieu naturel terrestre					
Topographie	Non contraignant : terrain plat	Faible	<p>Phase Travaux : Mise en place d'une tente en tant qu'atelier provisoire</p> <p>Réalisation de sondages au droit des travaux, absence de pollution en HCT, BTEX et HAP</p> <p>Phase Exploitation : Construction de nouveaux bâtiments et/ou reconstructions à une profondeur maximum des travées de 0,8 m et à 0,2 m sur le restant des dalles.</p>	<p>Phase Travaux : Terres excavées</p> <p>Mesure E3-1-c : absence de pollution. Apport en gasoil en zone dédiée et étanche</p> <p>Mesure R2-1-d. Conforme aux exigences du PLU</p> <p>Mesure E2-1-c.</p> <p>Phase Exploitation : Utilisation des terrains au sein du site</p> <p>Mesure E2-2-e. Conforme aux exigences du PLU</p> <p>Mesure E2-1-c. Mise sur rétention + travées en béton</p> <p>Mesure R2-2-q. Etude hydraulique</p> <p>Mesure R2-2-q.</p>	Faible
Paysage	Non contraignant : intégré dans l'espace urbanisé	Nulle à faible			
Géologie	Présence d'alluvions au droit du site	Modérée			
Sol et sous-sol	Non contraignant : aucun site BASIAS (Base des Anciens Sites Industriels et Activités de Service)	Nulle			
Milieu naturel aquatique					
Eaux de surface / eaux pluviales	Etat chimique mauvais au niveau du Pian, Etat écologique Bon à très bon état, Débit moyen mensuel maximum à 35 m ³ /s Etude hydraulique réalisée dans le	Forte	Bassin suffisamment dimensionné pour des périodes de retour de 10 ans Mise en œuvre d'un protocole de maintenance IOTA :	<p>Phase Travaux : Décantation des eaux potentiellement chargées en MES</p> <p>Mesure R2-1-d (Dans le cadre de la régularisation IOTA 2016) Utilisation d'engins en bon état, réalisation de</p>	Faible

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu	Impacts du projet	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact réel du projet avec prise en compte des mesures
	cadre du dossier		<ul style="list-style-type: none"> - Annuel pour les séparateurs à hydrocarbures, nettoyage des berges, contrôle de la qualité des rejets eaux pluviales, contrôles des sédiments dans le Pian. - Tous les semestres : nettoyage des grilles des avaloirs - Tous les 5 ans : contrôle d'étanchéité des ouvrages de rétention 	<p><i>fossés en cours de chantier, limitation des secteurs d'évolution des engins au zones de déblais et déblais utilisés en remblais</i></p> <p>Mesure R2-1-c</p> <p>Phase Exploitation</p> <p>Recyclage des eaux de lavage et récupération des eaux pluviales</p> <p>Présence de séparateurs à hydrocarbures</p> <p>Mesure R2-2-q</p> <p>Collecte vers le bassin existant des eaux de parking</p> <p>Mesure R2-2-q</p> <p>Maintien du protocole de maintenance IOTA (Dans le cadre de la régularisation IOTA 2016)</p> <p>Présence d'une buse sous la chaussée pour faciliter le passage des eaux d'un côté à l'autre de la digue, compensation des remblais associés à la voirie,</p> <p>Mesure R2-1-i</p> <p>Création d'une zone humide</p> <p>Mesure C1-1-a,</p> <p>Présence d'une rétention pour les eaux de pluie de la place d'Armes,</p> <p>Retour progressif des eaux vers le lit mineur.</p> <p>Mesure R2-2-q</p> <p>Restauration des berges</p> <p>Mesure C2-2-a</p> <p>Rejet eaux à débit constant ou inférieur à celui du Pian</p> <p>Mesure R2-1-i</p> <p>Présence d'un séparateur d'hydrocarbures en sortie du bassin de rétention</p> <p>Mesure R2-2-q</p>	
Eaux souterraines	Absence d'ouvrage de prélèvement d'eau public In situ : uniquement des piézomètres Eaux souterraines en bon état quantitatif et qualitatif	Modérée	Pas d'impacts	Pas de mesures complémentaires	Faible
Eaux usées / Eaux potables	Eaux distribuées : respect des conformités biologiques et physico-chimiques Pas de rejets industriels générés par	Faible	Phase Travaux : Consommation maximale de 160 m ³ – Eaux sanitaires	Phase Travaux : Pas de mesures sur la consommation en eau Phase Exploitation :	Faible

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu	Impacts du projet	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact réel du projet avec prise en compte des mesures
	le site		<p>Pas d'apport dans le cadre des travaux</p> <p>Potentielle présence de MES dans les eaux de ruissellement</p> <p>Remplissage des engins de chantier en gazole</p> <p>Phase Exploitation :</p> <p>Consommation en eau minime avec le projet</p> <p>Nouvelle station de lavage à relier au réseau existant</p> <p>Utilisation de l'eau en défense incendie</p> <p>Réseaux d'assainissement permettent d'évacuer les eaux</p> <p>Incendie : Insuffisance en nombre de poteaux incendie et capacité de rétention suffisante par rapport aux eaux incendie.</p>	<p>Réseaux existants en eaux usées et eau potable permettent d'évacuer les eaux sans travaux</p> <p>Mise en place d'une bâche à incendie de 120 m³</p> <p>Quantité d'eau à retenir suffisante via le bassin existant avec vanne d'obstruction en sortie de bassin</p> <p>Mesure : R2-2-q : Gestion des eaux incendie</p>	
Schéma de gestion des eaux	<p>Orientations / Dispositions / Mesures du SDAGE (Schéma Directeur d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin Adour Garonne 2016-2021 applicables</p> <p>Orientations / Dispositions / Mesures du SAGE (Schéma d'Aménagement et de Gestion de l'Eau) du bassin versant Vézère applicables</p>	Nulle à faible	<p>Impacts sur les rejets en macropolluants et micropolluants.</p> <p>Impacts des aménagements et activités sur les milieux aquatiques.</p> <p>Gérer, entretenir et restaurer les cours d'eau, la continuité écologique et le littoral.</p> <p>Préserver et restaurer les zones humides et la biodiversité liée à l'eau.</p> <p>Réduire la vulnérabilité et les aléas d'inondation.</p>	<p>Les réseaux existants (assainissement) ont la capacité de recevoir la charge des nouveaux bâtiments du projet SCORPION et les eaux pluviales seront récupérées dans le réseau actuel existant.</p> <p>La notion de retenues d'eau a été prise en compte dans le cadre de la mise en place du pont au-dessus du Pian.</p> <p>La zone humide outre Pian identifiée par la DDT : Compensation réalisée avec création d'une noue.</p> <p>Prise en compte du PPRI notamment pour les zones inconstructibles</p>	Faible
Périmètres réglementaires et inventaires autour du site					
ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des	Aucune ZICO (Zones Importantes pour la Conservation des Oiseaux)	Nulle	Pas d'impacts	Pas de mesures complémentaires	Nul

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu	Impacts du projet	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact réel du projet avec prise en compte des mesures
Oiseaux)	n'est répertoriée dans le périmètre d'affichage de l'établissement.				
Zones naturelles d'intérêt bénéficiant de Protections	<p>Arrêté de Protection de Biotope : Présence à plus de 9 km du site</p> <p>Arrêté de protection de Géotope : Aucun dans le département</p> <p>Réserve Naturelle Nationale et Régionale (RNN et RNR) : 1^{ère} réserve à 40 km</p> <p>Parc national : 1^{er} parc à plus de 30 km</p> <p>Réserve nationale de chasse et de Faune sauvage : absence à proximité de Brive la Gaillarde</p> <p>Réserve biologique : Aucune dans le département</p> <p>Réserve de biosphère : Intégré dans la réserve de biosphère du bassin de la Dordogne</p> <p>Zone humide protégée par la convention de Ramsar : Aucune à proximité du site</p>	Faible	Pas d'impacts	Pas de mesures complémentaires	Nul
Recensement des espèces protégées et patrimoniales	<p>Natura 2000 : A plus de 9 km</p> <p>ZNIEFF (Zone Naturelle d'Intérêts Ecologique Faunistique et Floristique) : A plus de 2,5 km</p> <p>Trame Bleue : situé dans cette zone</p>	Nulle à faible	Pas d'impacts	Pas de mesures complémentaires	Nul
Détermination de la richesse biologique / écologique du secteur					
Investigations sur les habitats, la flore et la faune	<p>Ripisylve du Pian : enjeu fort</p> <p>Fourrés, ronciers et fougère aigle, prairie mésohygrophile enrichée, Petit bois : enjeu modéré</p> <p>Haies plantées/alignements d'arbres, pelouses et plantations ornementales, friches herbacées, zones rudérales : enjeu faible</p> <p>Bâtiments, espaces minéraux et imperméabilités : Très faible</p>	Modérée à forte	<p>Phase travaux : Impact brut modéré au regard de la proximité du Pian</p> <p>Phase Exploitation : Impact brut du dérangement négligeable</p>	<p>Phase travaux : Mesures d'évitement des zones à enjeu Adaptation du planning des travaux (MR) Limitation des emprises du chantier au nécessaire (MR) Mise en œuvre de pratiques de chantier respectueuses de l'environnement (MA) Ensemencement d'espèces prairiales locales pour limiter le développement des espèces invasives (MA)</p> <p>Phase Exploitation : Pas de mesures spécifiques</p>	Très faible

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu	Impacts du projet	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact réel du projet avec prise en compte des mesures
Risques naturels					
Risques naturels	<p>Risque inondation : Fort</p> <p>Risque crue : non écarté</p> <p>Risque mouvement de terrain : Modéré</p> <p>Risque sismique : risque écarté</p> <p>Risque industriel et TMD (Transport de Marchandises Dangereuses) : risque écarté</p> <p>Risque foudre : non écarté</p>	Fort pour les risques crues, inondations et mouvements de terrain	<p><u>Risque inondation :</u> Bâtiments hors zone d'aléa et d'interdiction stricte. Bâtiment 009 situé dans la zone bleue Présence de cuves enterrées à proximité du bâtiment</p> <p><u>Risque mouvent de terrain ;</u> Situé en zone d'aléa moyen</p> <p><u>Risque sismiques, industriels et TMD :</u> Pas d'impact</p> <p><u>Risque foudre :</u> 2 bâtiments à protéger</p>	<p><u>Risque inondation :</u> Vide sanitaire sous les bâtiments Matériels électriques à 20 cm au-dessus de la côte de référence</p> <p><u>Mesures E1-1-d</u> Clapet anti-retour sur les réseaux d'eaux pluviales</p> <p><u>Mesure R2-2-q</u> Cuves enterrées : ▶ Cuves double enveloppe</p> <p><u>Mesure R2-2-q.</u> ▶ Raccordements avec joint souple dans les réservations d'entrée/sortie ▶ Nappe située largement en dessous du niveau des cuves ▶ Alarme de niveau haut paramétrable (2 seuils) pour chaque compartiment avec report lumineux installé sur le mur de la station d'entretien.</p> <p><u>Mesure R2-2-q.</u> ▶ Réalisation d'une étude préalable permettant de justifier l'ancrage de la cuve face à une montée de nappe. Un sanglage de la cuve à une dalle sous-jacente en béton armé est prévu.</p> <p><u>Risque mouvent de terrain ;</u> Etude géotechnique préalable au chantier à réaliser</p> <p><u>Risque sismiques, industriels et TMD :</u> Pas de mesures</p> <p><u>Risque foudre :</u> Mise en place des protections notifiées dans l'étude technique</p>	Faible
Patrimoine culturel et archéologique					
Patrimoine culturel et archéologique	<p>Monuments : Pas de monuments à 500 m</p> <p>Site archéologique : non situé dans une zone associée</p> <p>Zone patrimoine : Hors zone</p>	Nulle à faible	Site non implanté dans des zones associées au patrimoine culturel et archéologique	Pas de mesures complémentaires	Nul

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu	Impacts du projet	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact réel du projet avec prise en compte des mesures
Sites et paysages					
Sites et Paysages	Sites inscrits et classés : hors zone UNESCO : hors zone	Nulle à faible	Site non implanté dans des zones associées aux sites et paysages à protéger	<p>Phase travaux : Impact visuel des grues limité pendant la période de chantier <i>Mesure E2-2-b</i></p> <p>Phase Exploitation : Entretien des locaux et espaces verts</p>	Nul
Environnement humain					
Populations	Non contraignant : site d'étude intégré sur le secteur depuis des décennies	Nulle		<p>Phase travaux : Entrée via un accès dédié avec peu d'habitations <i>Mesure R1-1-a</i></p>	Faible
ERP (Etablissement Recevant du Public)	Non contraignant : absence d'ERP pour un public « sensible » à proximité	Nulle à faible	<p>Phase travaux : Fonctionnement de journée Entrée via un accès dédié</p>	<p><i>Mesure R2-1-a</i> Limitation de vitesse <i>Mesure R2-1-a</i></p>	
Voies de communications	Bonne desserte routière du secteur Aérien : 1er aéroport à 14 km – pas d'incidence Réseau ferroviaire : Pas d'incidence sur ce réseau Fluvial : non concerné	Nulle à faible	<p>Phase Exploitation : Très peu d'impacts en dehors du bruit des nouveaux véhicules</p>	<p>Nettoyage des roues si nécessaire pour éviter les salissures sur voirie et implantation d'espèces envahissantes <i>Mesure R2-1-j et Mesure R2-1-f</i> Chantier suivi sous décret 94-1159</p>	
Réseaux énergie	Electricité : projet non situé dans cette zone Eau : projet non situé dans cette zone	Nulle à faible		<p>Phase Exploitation : Réalisation d'une mesure de bruit pour confirmer la conformité du site.</p>	
Émissions lumineuses	Non contraignant : zone à pollution lumineuse correspondant à une moyenne banlieue	Nulle	<p>Phase travaux : Fonctionnement de journée Présence d'espèces à proximité via le Pian</p> <p>Phase Exploitation : Présence d'éclairages aux angles et aux portails du NT11, station de lavage et bâtiment remisage</p>	<p>Phase travaux : Absence d'éclairage en dehors des heures de chantier Si présence d'éclairage, non orientés vers le Pian <i>Mesure R2-1-j</i> Chantier suivi sous décret 94-1159</p> <p>Phase Exploitation : Les éclairages seront vers le site Entretien des engins dans les bâtiments Suivi et entretien des éclairages extérieurs et des véhicules <i>Mesure R2-1-j</i></p>	

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu	Impacts du projet	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact réel du projet avec prise en compte des mesures
Qualité de l'air					
Mesures de la qualité de l'air	Respect des valeurs limites et absence de dépassements des objectifs de qualité de l'air au niveau de la ville	Nulle à faible	<p>Phase travaux : Circulation des véhicules de chantier</p> <p>Phase Exploitation : Source potentielle VBMR</p>	<p>Phase travaux : Entrée via un accès dédié avec peu d'habitations Mesure R1-1-a Limitation de vitesse Mesure R2-1-a Nettoyage des roues si nécessaire pour éviter les salissures sur voirie Mesure R2-1-j Chantier suivi sous décret 94-1159</p> <p>Phase Exploitation : Entretien des engins dans les bâtiments Mesure R2-2b</p>	Faible
Environnement sonore					
Mesure de bruit	Conformité du site	Nulle à faible	<p>Phase travaux : Présence des véhicules de chantier</p> <p>Phase Exploitation : Source potentielle VBMR</p>	<p>Phase travaux : Entrée via un accès dédié avec peu d'habitations Mesure R1-1-a Limitation de vitesse Mesure R2-1-a Pas d'activités en période nocturne Chantier suivi sous décret 94-1159</p> <p>Phase Exploitation : Impact positif au regard des essais qui seront à présent réalisés en interne dans les bâtiments Réalisation d'une mesure de bruit pour confirmer la conformité du site</p>	Faible
Gestion des déchets					
Plan régional d'élimination des déchets dangereux	Respect des objectifs en lien avec l'activité du site	Nulle à faible	<p>Phase travaux : Production de déchets gravats estimés à 2 750 m³ et autres déchets déjà présents sur le site (palettes, déchets mélangés, cartons...)</p> <p>Phase Exploitation : Déchets générés par</p>	<p>Phase travaux : Evacuation des déchets dans des filières dédiées avec BSDD si nécessaire Mesure E3-1-a Chantier suivi sous décret 94-1159</p> <p>Phase Exploitation : Aire dédiée en capacité suffisante au regard du projet</p>	Faible

Contraintes et enjeux	Etat initial	Sensibilité du milieu	Impacts du projet	Mesures d'évitement, de réduction ou de compensation de l'impact du projet	Impact réel du projet avec prise en compte des mesures
			l'activité d'entretien des véhicules et des opérations de curage des ouvrages d'eaux pluviales	<p><i>Mesure E3-1-a</i></p> Evacuation des déchets dans des filières dédiées avec BSDD si nécessaire <p><i>Mesure E3-1-a</i></p>	
Vibrations / Olfactifs / Origine et qualité des produits					
Vibration	Pas de contraintes particulières	Nulle à faible	Pas d'impact	Pas de mesures complémentaires	
Olfactifs	Pas de contraintes particulières	Nulle à faible	Pas d'impact	Pas de mesures complémentaires	
Origine et qualité des produits	Situés dans des zones AOP (Appellation d'Origine Protégée), AOC (Appellation d'Origine Contrôlée) et IGP (Indication Géographie Protégée)	Modéré	Pas d'impact	Pas de mesures complémentaires	
Santé humaine					
Santé humaine		/	Les seuls impacts associés aux rejets gazeux et particuliers sont associés au trafic routier.	Absence de source de rejets de substances toxiques. Vecteurs de transports adaptés aux effluents produits. Sensibilité très faible de l'environnement local, notamment de l'environnement humain. Aspect eau : mesures déjà précitées au regard du Pian	Faible
Climat et Vulnérabilité aux changements climatiques					
Climat et vulnérabilité aux changements climatiques	5 vulnérabilités en Limousin : <ul style="list-style-type: none"> ▶ La vulnérabilité de la ressource en eau aux aléas d'augmentation de température et de baisse des précipitations ; ▶ La vulnérabilité des activités agricoles ; ▶ La vulnérabilité des activités sylvicoles ; ▶ La vulnérabilité des populations aux aléas de chaleur extrême ; ▶ La vulnérabilité en matière de biodiversité 	Modérée	Sources d'énergies : <ul style="list-style-type: none"> - Gaz pour le chauffage des bâtiments - Gazole pour les véhicules - Electricité pour l'exploitation des bâtiments 	Bâtiments au norme RT 2012 Minimisation du nombre de bâtiments/zones de bâtiments chauffées Application des dernières réglementations applicables sur les caractéristiques thermiques et performances énergétiques des bâtiments Suivi des consommations énergétiques Sensibilisation auprès des utilisateurs / énergies	Faible



Le projet associé au présent dossier relatif à la construction des infrastructures pour le programme SCORPION s'élève à une enveloppe financière de 9 503 k€ pour la partie ferme du projet et de 814 k€ pour des travaux complémentaires associées aux installations de remisage et stationnement des véhicules.

Sur ce montant une part est dédiée aux équipements et installations relatives à la prise en compte des dangers et inconvénients pour les intérêts visés à l'article L. 511-1 du Code de l'Environnement et notamment en ce qui concerne les dispositions constructives pour réduire les effets des accidents et par la mise en place de réseaux et dispositifs adaptés pour la gestion des effluents produits.

4.4 Conclusion

Au terme de l'étude d'impact une synthèse de l'analyse des incidences des projets SCORPION et la régularisation administrative suite aux aménagements réalisés outre Pian tous deux associés au 126^{ème} RI de Brive la Gaillarde a été réalisée.

Cette synthèse a permis de constater que la sensibilité du milieu local a été prise en compte de manière proportionnée pour les domaines étudiés et que le demandeur s'est assuré de prendre les mesures *ad hoc* d'évitement et de réduction des incidences dès la conception du projet.

Cette synthèse a permis de constater que l'exploitation des projets SCORPION et des installations déjà présentes outre Pian ne sont et ne seront pas à l'origine d'une dégradation notable de son environnement proche et lointain.